



N°15 | Année 2021

Les sciences sociales face à la pandémie, entre nouvelles et vieilles marginalités en Europe. Un regard croisé à travers les réalités italiennes

Dossier

La surdit  face   la pandémie. Un silence qui nous interroge tous

Donata Chirico'

R sum 

Fran ais / English

L'histoire socio-culturelle de la surdit  na t en France au milieu du XVIIIe si cle. Charles-Michel L' p e – un pr tre inconnu auquel l'Assembl e Constituante accordera en 1791 le titre de bienfaiteur de l'humanit  – fait la connaissance fortuite de deux s eurs sourdes.  tonnamment pour l' poque, elles communiquent par un langage visio-gestuel, habituellement tr s peu pratiqu  par les sourds. Depuis toujours,  tre sourd signifiait  tre consid r  « naturellement » inapte   toute activit  linguistique et cognitive. Pourtant, L' p e comprend que pour d construire ce pr jug  il suffirait que les sourds acc dent   l'instruction par la vue. Sa rencontre inattendue lui avait d montr  que ces derniers avaient «   port e de main » une langue qu'ils ma trisaient spontan ment et qui renversait ainsi tout ordre de discours les concernant. C'est exactement ce que L' p e r alisa lorsqu'il d cida de « mouler » le langage naturel des sourds pour qu'il devienne un syst me « m thodique » de signes et finalement une langue des signes. D s lors, on assiste   un  change de pas qui depuis n'aura pas d' gale. Gagn  le droit   leur propre parole, les sourds peuvent finalement se vivre comme citoyens. Toutefois, au XIXe si cle, l'histoire culturelle de la surdit  a terriblement ralenti au point d' tre compl tement arr t e un moment. Suite au c l bre Congr s de Milan du 1880, l'emploi de la langue des signes fut interdite dans les  coles pour sourds. En Italie comme ailleurs, il faudra plus d'un si cle avant que la langue des signes sorte de la clandestinit    laquelle cet  v nement l'avait contrainte. Par ailleurs, on est jamais vraiment sorti de l'« audisme » dont le Congr s de Milan fut et est l'expression la plus explicite et d finie. Des traces subsistent   tous les niveaux de la vie sociale et culturelle, notamment des politiques relatives   l'instruction et   l'information. Celle de la p riode de la pandémie de Covid-19 n'a pas fait de diff rence.

The socio-cultural history of deafness began in France in the mid-18th century. Charles-Michel L'Épée - a then unknown priest to whom in 1791 the Constituent Assembly granted the title of benefactor of humanity - accidentally met two deaf sisters. Surprisingly for the time, they were able to communicate through visio-gestural language. This was a far cry from the life usually led by the deaf. In fact, being deaf has always meant being considered "naturally" unfit for any linguistic and cognitive activity. Yet L'Épée understood that to deconstruct this prejudice, having access to instruction by sight could be the answer. As his unexpected meeting had shown him, the latter had "at hand" a language which they spontaneously mastered and which reversed any order of discourse concerning them. This is exactly what L'Épée achieved when he decided to "mould" the natural language of the deaf into a "methodical" system of signs and, ultimately, sign language. From then on we can see a change in attitude which has not been matched since. By gaining the right to their own words, the deaf can finally live as citizens. However, in the 19th century, the cultural history of deafness slowed down dramatically. There even came a time when it came to a complete halt. Indeed, following the famous Milan Congress of 1880, the use of sign language was banned from all schools for the deaf. In Italy as elsewhere, it took more than a century before sign language emerged from clandestinity into which this event had forced it. At the same time, it must be said that in a way we have never left the audism of which the Milan Congress was and still is the most explicit and defined expression. Traces of it remain at all levels of social and cultural life, notably in education and information policies. The period of the Covid-19 pandemic did not make any difference.

Entrées d'index

Mots clés : accessibilité, audisme, citoyenneté, deafhood, ergonomie, identité, langue des signes, pouvoir, stigmaté, surdit 

Key words : accessibility, audism, citizenship, deafhood, deafness, ergonomics, identity, sign language, power, stigma

Texte intégral

Un peu d'histoire

Paris, 1755 environ. C'est un après-midi ordinaire, d'une journée tout aussi ordinaire et un prêtre rend visite aux familles de son quartier. Il s'appelle Charles-Michel L'Épée et il ne peut pas dire messe. Il est soupçonné de jansénisme. Il est mal vu par l'Église. En somme, il est « libre » d'exercer son rôle de la manière la plus utile et humble possible. Il va directement chez les gens et il écoute ce qu'ils ont à dire, ce qu'ils ont à réclamer. C'est ainsi qu'il frappe à une porte derrière laquelle habitent deux jeunes filles qui l'accueillent aimablement et qui lui parlent « silencieusement ». Il s'agit de deux sœurs jumelles sourdes. Et pourtant elles savent « dire » ce qu'elles veulent dire. Elles sont tout à fait en état de communiquer leurs pensées à leur interlocuteur. Elles sont sourdes et, malgré ce que les contraintes de la langue de l'époque établissaient, elles ne sont pas sourdes-muettes. Elles utilisent « linguistiquement » les mains, le corps et les expressions du visage. Au plein sens du terme, elles font ce que Platon avait dit plusieurs siècles auparavant dans le *Cratyle* (422e-423) à propos de l'origine du langage et de ses possibilités même ontogénétiques : elles expérimentent l'accès visio-gestuel à la faculté du langage.

Toutefois là, nous sommes en face d'un événement tout à fait exceptionnel et très loin de la vie habituellement conduite par les sourds. En effet, depuis toujours être sourd signifiait être considéré « naturellement » incapable de toute capacité linguistique et cognitive. Personne ne les considérait même pas capables d'une quelconque disposition à apprendre et, par conséquent, personne ne les instruisait ou cherchait de les rapprocher de n'importe quelle forme d'apprentissage linguistique. Au mieux – comme indiqué dans le *Vieux Testament* – ils étaient destinataires d'une spécifique protection à l'égard de l'insulte (*Lévitique*, 19, p. 14) ou on les considérait destinés à une enfance éternelle (Micalori, 1647). En effet, à exception du baptême, ils restaient privés des sacrements et de toute possibilité de se voir reconnus une vie d'adultes. Par exemple, ils ne pouvaient pas se marier, pouvaient encore moins signer des contrats, témoigner ou hériter.

D'ailleurs, c'est spécifiquement pour mettre certains nobles sourds en état de préserver les biens de famille et les privilèges qui en découlaient qu'au XVII^e siècle l'on assiste aux premiers cas de « guérison » du mutisme d'origine auditive. Il s'agit en général de demi-sourds soumis à un spécifique apprentissage articulatoire dans le but de les pousser à produire des sons et des paroles au moyen de stimulus compensatifs d'origine visuelle (Bonet, 1620) ou même tactile (Amman, 1700). Nous avons ici l'origine de la première méthode d'éducation des sourds aujourd'hui connue comme « oralisme ». Cependant, à l'époque où elle est née, elle n'avait pas le caractère presque intégraliste assumé à partir du XIX^e siècle. Pourtant, elle a certainement contribué au fait que s'enracinasse l'idée que seule la langue verbale peut garantir la pleine inclusion des sourds. Par ailleurs, la conséquente attribution sociale du caractère miraculeux de

ces « apparitions » de la parole auprès d'individus que l'on considérait perdus dans un silence maudit et insondable, produit une génération de soi-disant éducateurs spécifiquement intéressés à se faire reconnaître des Académies européennes pour la primauté dans « l'art de faire parler les sourds-muets », et ainsi arriver à mieux vendre leurs services à quelque seigneur qui pouvait se le permettre. Nous sommes ainsi en face d'une vraie foire de paroles en vente (Chiricò, 2014, p. 43-57).

C'était le véritable état de la supposée éducation des sourds lorsque L'Épée fait la connaissance des deux jeunes filles dont on a parlé au début. Pourtant, il l'ignorait et encore moins de la surdité ou de comment on avait appris aux filles en question cette forme d'« éloquence muette » (Scagliotti, 1823, p. 21) par laquelle elles l'avaient entretenu jusqu'au retour de leur mère. C'est en effet par cette dernière que L'Épée apprit que ses filles avaient juste récemment perdu l'instituteur qui leur avait enseigné ce langage gestuel qui l'avait autant intéressé que surpris. D'où sa promesse de chercher un remplacement et aussitôt l'engagement de prendre en charge lui-même la poursuite de l'instruction des deux jeunes filles. À ce moment-là, même lui n'aurait pu imaginer qu'à partir de cette hasardeuse rencontre, la surdité allait devenir simplement une condition favorable à la naissance d'une langue alternative à la langue verbale plutôt qu'un défaut honteux.

Comme il l'écrira plus tard avec une certaine pudeur, la providence avait ainsi trouvé la manière de lui permettre d'accomplir sa mission (L'Épée, 1820, p. 64-65). Ce fut sa formation philosophique qui lui indiqua le chemin à parcourir, et il sera nouveau et respectueux de ceux qui l'auraient parcouru. Considérant le fait que les destinataires de son intervention seraient les sourds, il estima que c'était d'eux qu'il aurait dû partir pour établir les règles d'interaction entre le fait de naître et vivre parmi de parlants et le besoin d'être soi-même et se reconnaître dans ses semblables. Il en découla que la voie parcourue aurait été la « langue naturelle » des sourds, notamment la langue des signes qu'ils utilisaient d'ailleurs spontanément entre eux et pour se faire comprendre par les entendants (L'Épée, 1776, p. 46-51). C'était une solution autant « ergonomique » que révolutionnaire. C'était finalement la prise en charge du corps sourd et de la spécifique forme de vie dont il est l'origine, la limite et le but.

Un regard philosophique

Après des siècles finalement l'on pouvait faire justice à Platon et à l'ouverture d'esprit contenue dans le *Cratyle* à l'égard d'une possible origine du langage différente de celle verbale (cf. *supra*). Malheureusement pour les sourds, les choix qui les concernaient n'avaient pas été faits par Platon mais plutôt par un monde où la parité de dignité entre langue phonico-acoustique et langue visio-gestuelle est destinée à s'affaiblir au fur et à mesure que s'impose un certain logocentrisme d'origine religieuse. Il s'agissait, en fait, d'une forme de monothéisme socio-culturel plus au moins caché à l'intérieur du monothéisme manifeste et revendiqué par le catholicisme. D'ailleurs, du moment où s'affirme l'identité entre Dieu et parole (*verbum*) et l'être humain et conçu comme « créé à l'image de Dieu » (*Genèse* 1, p. 26-27), il est difficile de faire

place à de bizarres individus qui tout en semblant humains et en ayant des parents humains, ne parlent pas.

Lorsque dans une famille naissait un enfant sourd, il finissait par vivre caché à la vue d'autrui. Parfois, il était abandonné ou destiné à la rue et au « métier » de mendiant. L'absence de langage verbale spontané typique des sourds de naissance était considérée un vrai stigmate. D'ailleurs - comme l'on sait - le stigmate n'est pas un attribut en soi : il se définit dans le regard d'autrui (Goffman, 1963). Toute personne qui ne correspond pas à ce que l'on attend d'une personne considérée comme « normale » est susceptible d'être stigmatisée, voire étiquetée et finalement marginalisée. Autrement dit, toute histoire des sociétés implique et prévoit une histoire des stigmatisés dont elles ont d'ailleurs besoin, ou croient l'avoir, pour s'affirmer en tant que telles. Ce qui est intéressant dans le cas des sourds, c'est qu'il s'agit d'une stigmatisation déterminée par l'humanité, c'est-à-dire, notamment, en tant que « parlante ».

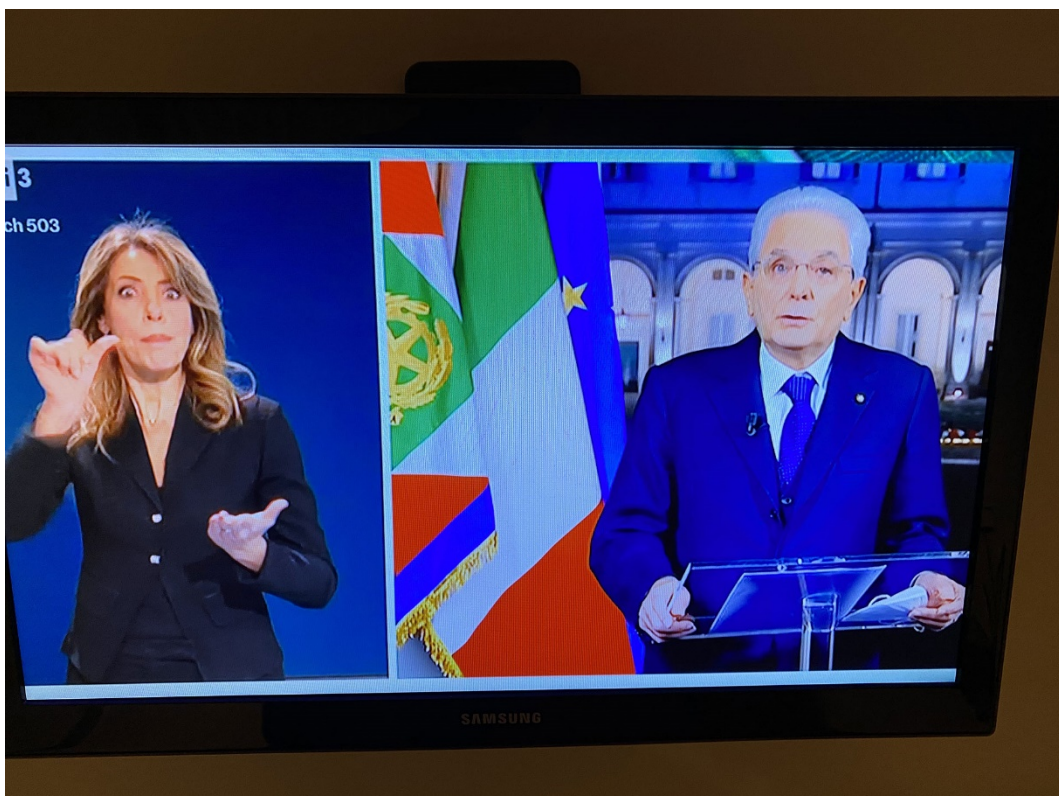
Cela signifie qu'elle se base sur le sentiment universel de présupposée spécialité, voire supériorité, de l'humain par rapport à tout être vivant qui n'a pas la parole ou, pire, qui ne soit pas proprement le « porte-parole » des relations de pouvoir établies comme naturelles et indiscutables. Et c'est une chose à laquelle on ne renonce pas facilement. C'est exactement par ce dispositif qu'est mise en place toute forme de biopolitique qu'on a connue dans l'histoire. Celle qui concerne les sourds, ou bien les ainsi-dits sourds-muets, n'échappe pas à la règle (Chiricò, 2020). D'une certaine manière, elle est même prototypique. Finalement, il s'agit de quelque chose qui va au-delà du sexe, de la race, de la religion, de la classe, de l'orientation sexuelle, de l'origine géographique, voire de tout « territoire » sur lequel normalement s'exerce le pouvoir. Le préjugé sur les sourds s'alimente de quelque chose de tellement profond, capable de nous rendre aveugles, et d'une certaine manière désintéressés, par rapport à tout ce qui normalement anime nos résistances à vivre l'autre comme une part de nous-mêmes.

L'audisme – c'est le nom donné aux comportements discriminatoires directs, indirects ou systémiques à l'égard des personnes sourdes (Humphries, 1977) – plus semblable à l'effet d'une irréfrénable répulsion de notre origine animale, en tant qu'à son tour étiquetée comme négative et lubrique. Il se rapproche davantage d'une obsession que d'un préconçu. Il s'agit somme toute de l'éternelle et universelle condamnation de la corporéité en tant que lieu présumé du péché, de la déviance, du désir incontrôlable. Il est difficile d'expliquer différemment l'attitude généralisée de discrimination que nous les entendants avons eue, et aujourd'hui gardons encore, devant des individus qui utilisent la configuration des mains et l'expression du visage, l'espace et le mouvement, pour exercer la faculté de langage. Si cette représentation n'avait pas existé – et décidément elle ne devrait pas exister – l'on aurait et l'on aurait eu une humanité qui pour la plupart parlerait – car elle est en état d'entendre – et une autre partie de l'humanité qui signerait.

L'audisme règne

Malheureusement, cette histoire est toute à écrire. Au XIX^e siècle, l'histoire culturelle de la surdit  a terriblement ralenti. Il est arriv  m me un moment o  elle a  t  compl tement arr t e par la d plorable d cision d'interdire l'emploi de la langue des signes dans toutes les  coles des sourds. C' tait en 1880 et un "Congr s International d' ducateurs" contestable et malhonn te tenu   Milan, effa ait et humiliait le grand travail d' mancipation et de sortie de la marginalisation initi  par L' p e et poursuivi par tous les sourds qui entre-temps  tudiaient, enseignaient,  crivaient des livres, voire s'affirmaient en tant qu'individus autonomes parmi d'autres. En Italie comme ailleurs, il a fallu plus d'un si cle avant que la langue des signes sort t de sa condition de clandestinit  et regagn t sa place. En m me temps, il faut dire que le probl me est que la langue des signes est comme un toit bien fait plac  sur une maison sans portes et sans fen tres. Les intemp ries entrent et sortent   leur guise. Elle est essentielle pour ceux qui la pratiquent, voire pour ceux qui ont pu l'apprendre et l'utiliser de la naissance ou du plus jeune  ge. Il s'agit pour eux de leur premi re langue et s'adresser   eux en l'utilisant est la meilleure garantie qu'ils comprennent bien le message. Mais ils ne seraient que 5% environ parmi les sourds. Et nous sommes bien contents que ceux-ci peuvent suivre et appr cier le discours prononc  par le pr sident de la R publique, et « visiblement » traduit en langue des signes italienne,   l'occasion de la c r monie des v ux pour le Nouvel An (*image 1*).

Image 1



Sergio Mattarella, *Discours du Nouvel An*

Pour le reste du monde sourd il faudrait des écoles mais elles n'existent pas. Depuis les années 1970 en Italie a été affirmé le légitime et tout-à-fait partageable principe que l'école publique doit représenter l'école de l'intégration (1977, *Loi 517*), et que tout enfant ou jeune en état de handicap a le droit de la fréquenter à l'aide d'un enseignant de soutien (1982, *Loi 270*). Or, le problème est que ces enseignants ne reçoivent pas une formation spécifique pour la surdité. Ce qui entraîne, qu'à part de rares et accidentelles exceptions, les enfants sourds qui entrent dans nos écoles en sortent avec en niveau d'instruction approximatif et insatisfaisant sur le plan quantitatif comme qualitatif. Au vrai sens du mot, l'école est telle de ne pouvoir s'adresser qu'à ce qui entendent. En dehors de l'école, les choses sont encore pires. Les rues, les transports, les services publics et privés, les gares, les aéroports, les hôpitaux, les émissions, les sources d'informations, sont tous pensés pour ceux qui entendent. Partout règne l'audisme dont on a parlé auparavant. Par exemple, ce sont toujours des entendants qui prennent des décisions sur le choix de langue, des options éducatives, de la prestation de services, de l'emploi et sur d'autres éléments de la vie quotidienne plutôt qu'une personne sourde.

C'est toujours des entendants qui travaillent aux chaînes télévisées ou à d'autres services d'informations. Ce sont eux qui par exemple fournissent le sous-titrage, l'interprétation, et/ou d'autres moyens d'accessibilité. Finalement, ce sont constamment des non-sourds qui autorisent les codes de construction, les normes architecturales et les règlements de sécurité qui régissent les décisions de fournir, ou non, des alarmes visuelles, et des édifices aptes aux personnes sourdes. Elles, par contre, n'ont pas le même pouvoir de prendre ou d'influencer des décisions qui affectent leur propre vie. Et quand la pandémie est arrivée pensez-vous vraiment que quelqu'un ait réfléchi au fait qu'un sourd qui finit dans un hôpital n'a aucune possibilité de lire sur les lèvres derrière le masque chirurgical ? Et encore plus sérieusement, pensez-vous qu'il existe quelque part un protocole qui établisse comment organiser un service des urgences dans le cas où le patient serait un sourd ?

Et cela sans dire qu'un sourd n'est pas en état d'utiliser un téléphone, et donc qu'il devrait être mis en état de joindre un médecin ou appeler une ambulance par de moyens qui soient à sa portée. Les années passent, les technologies évoluent et elles s'imposent de plus en plus dans le quotidien. Pourtant, même dans la crise sanitaire que nous vivons, il est évident que nous n'avons pas démontré une grande capacité et volonté de nous interroger vraiment sur ce que signifie être sourd au temps du Covid-19. Par exemple, il aurait fallu au moins penser au fait que pour favoriser l'accueil et l'accès des sourds et des malentendants aux services, il faudrait privilégier avant tout ce qui suit : un bon éclairage ; l'absence de contre-jours, particulièrement derrière un endroit d'accueil quelconque ; le doublage des messages sonores par un affichage visuel avec du texte, mais aussi des images et des pictogrammes ; des systèmes d'amplification ou boucles à induction magnétique; la mise à disposition de quoi écrire ou dessiner; un personnel formé. Et quel type de formation devons-nous imaginer qu'ait la personne qui – en pleine pandémie et au cours d'une communication officielle – organise une diffusion en direct où le Président du Conseil parle « aux Italiens et aux Italiennes » et à l'interprète de langue des

signes est réservé la place d'un timbre-poste (*image 2*) ? Si vraiment l'on ne peut pas se passer d'être audistes, l'on pourrait au moins essayer de n'être pas aveugles.

IMAGE 2



Giuseppe Conte, Conférence de presse - Facebook, décembre 2020

Conclusion

Les sociétés contemporaines sont caractérisées par une présence omniprésente de formes de communication « globales » (MacLuhan, 1964). Cette condition implique davantage de démocratie et de liberté et, de ce point de vue, peut contribuer à l'inclusion sociale et politique. En fait, des masses d'hommes et de femmes de plus en plus nombreuses ont développé une attente d'« accessibilité » à l'information et à la communication sans précédent dans l'histoire. En même temps, il faut souligner que le rythme avec lequel nos sociétés et nos formes de communication-relation sont devenues « globales » ne correspond pas à celui avec lequel elles se montrent « accessibles », c'est-à-dire au moins capables de garantir le respect du principe juridique de l'égalité des chances. On sait qu'à travers ce dernier, les sociétés contemporaines sont explicitement appelées à prévoir l'élimination des obstacles qui entravent la participation économique, politique et sociale de tout individu pour des raisons liées au sexe, à la race et à l'origine ethnique, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la religion, aux croyances personnelles et aux opinions politiques. En effet, en Italie, les droits auxquels se réfère ce principe sont en fait garantis par la Constitution (*article 3*). Cependant, il s'agit de droits qui ne sont pas parfaitement exigibles. En fait, ce sont des droits qui, précisément parce qu'ils

remettent en cause la notion même d'égalité, sont spécifiquement exposés au risque de non-réalisation justement de la part de ceux qui devraient les mettre en œuvre.

Après tout, « accessibilité » est un terme dont la difficulté à entrer dans les dictionnaires, en particulier dans son sens politico-culturel, n'équivaut qu'à la difficulté à s'affirmer qu'historiquement ont eu et ont les questions que ce concept pose. Comme on l'a vu, de ce point de vue un cas emblématique est représenté par la surdité. En effet, encore aujourd'hui, les personnes sourdes rencontrent beaucoup de difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder à des connaissances plutôt qu'à des informations, et donc à des dispositifs ou à des services, qui ont à voir avec la vie démocratique et l'exercice de la citoyenneté en tant que droit d'accéder aux droits. Et comme nous l'avons souligné auparavant, se concentrer seulement sur la question de la reconnaissance de la langue des signes veut dire se contenter du politiquement correct. Par contre, la pandémie de Covid-19 et sa prolongation ont été et sont un éloquent exemple de manque de véritable interrogation qui, comme toujours, a fini par produire une très grave absence de réflexion et d'action politique. D'ailleurs on le sait, il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. L'effet ne pouvait en être que l'aggravation de la marginalisation et de l'inégalité.

Bibliographie

Amman J. K., 1700, *Dissertatio de Loquela*, Amsterdam, ed. Joannem Wolters.

Bonet J.-P., 1620, *Reduction de las letras y arte para enseñar a hablar los mudos con los tratados de cifra y lengua griega*, Madrid, ed. F. Abarca de Angulo.

Chiricò D., 2014, *Diamo un segno. Per una storia della sordità*, Roma, ed. Carocci.

Chiricò D., 2020, « Biopolitica del corpo sordo tra filosofia del linguaggio e medicina », in *Filosofi(e)Semiotiche. Semiotica e politica dei corpi* (a cura di J. Ponzio), vol. 7, n. 2, p. 1-10.

Goffman E., 1963, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

Humphries T., 1977, *Communicating across Cultures (deaf/hearing) and Language Learning*, Doctoral dissertation, Cincinnati, OH, Union Graduate School.

L'Épée Ch.-M., 1776, *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques. Ouvrage qui contient le projet d'une langue universelle par l'entremise des signes naturels assujettis à une méthode*, Paris, éd. Nyon l'Aîné.

L'Épée Ch.-M., 1820, *L'art d'enseigner à parler aux sourds-muets de naissance, augmenté de notes explicatives et d'un avant propos, par M. l'abbé Sicard, précédé de l'éloge historique de M. l'abbé de L'Épée, par M. Bébien*, Paris, impr. de J.-G. Dentu.

McLuhan M., 2003 [1964], *Understanding Media: The Extension of Man*, Hamburg, Ginko Press.

Micalori B., 1647, *Tractatus de coeco, surdo, et muto*, Genevae, sumptibus Samuelis Chuet.

Platon, 1969, *Cratyle, Œuvres complètes*. Tome V, 2^e partie (texte établi et traduit par L. Meridier), Paris, éd. Les Belles Lettres.

Sainte Bible (Version Semeur), 2008, Bible Society.

Scagliotti G. B., 1823, *Cenni Storici sulle Istituzione de' Sordo-muti e de' Ciechi*, Torino, Dalla Stamperia Reale, Torino.

Pour citer cet article

Référence électronique

Donata Chirico', " La surdit  face   la pandémie. Un silence qui nous interroge tous ", Sciences et actions sociales [en ligne], N 15 | ann e 2021, mis en ligne le date 8 juin 2021, URL : <http://www.sas-revue.org/83-n-15/dossier-n-15/216-la-surdite-face-a-la-pandemie-un-silence-qui-nous-interroge-tous>

Auteur

Donata Chirico'

Professeur

Universit  de Calabre

donata.chirico@unical.it

Droits d'auteur

  Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la r daction/Any replication is submitted to the authorization of the editors